

PROCES-VERBAL

Séance du 8 juillet 2022

L'an 2022 et le 8 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire.

Date de la convocation : 04/07/2022

Date d'affichage : 04/07/2022

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : GENERALI Cécile, SAUVERVALD Sylviane, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DUVERGER Thibaud, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît.

Excusées ayant donné procuration : Mmes : LESSEUR Mélanie à M. BERTRAND Gilles, POTIER-CARRASCO Nathalie à Mme RAGOBERT Catherine.

Excusée : Mme CHEVALIER Sandrine.

Absent : M. GAUME Stéphane.

A été nommée secrétaire : Mme SAUVERVALD Sylviane

Le procès-verbal de la précédente séance a été approuvé.

Ajout à l'ordre du jour : Devis convecteurs sanitaires salle Jacques Poisson

Choix bureau d'études maîtrise d'œuvre travaux parking lavoir

Madame Catherine RAGOBERT rappelle que le projet de réhabilitation du parking du lavoir a fait l'objet d'une présentation le 14 janvier dernier en Conseil Municipal : il constitue la première pierre du programme de mise en valeur du site et repose sur une nouvelle structure : accès au stationnement avec une finition mixte (pavés/gazon), emplacement PMR avec pavés perméables et système de dalles plastique 100% recyclée et recyclable avec une finition engazonnée pour les places de parking.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 75 000€ T.T.C.

Deux demandes de subvention ont été déposées auprès du Département du Loiret et de l'État (DETR). À ce stade, des subventions à hauteur de 46% du montant HT sont en cours de notification.

La présente délibération porte sur le choix du bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre.

Quatre cabinets d'études ont été consultés : INCA, ECMO, KisyPRO et B.E.T. LEGRAND. Les critères de notation prédéfinis sont le prix et le planning selon la pondération ci-dessous :

	INCA		ECMO		KisyPRO		BET Legrand	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
TOTAL	7 440,00 €	8 928,00 €	7 132,50 €	8 559,00 €	6 850,00 €	8 220,00 €	5 440,00 €	6 528,00 €
Notaion								
Prix 60 points	43,87		45,76		47,65		60,00	
Délai 40 points	nov.-22 40,00		déc.-22 40,00		janv.-23 35,00		avr.-23 35,00	
Total points	83,87		85,76		82,65		95,00	
Classement	3		2		4		1	

Madame Catherine RAGOBERT propose de retenir l'offre de B.E.T. LEGRAND, comme étant la mieux disante et en ligne avec les estimations initiales du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Confirme** la nécessité des études,
- **Approuve** le devis de l'entreprise B.E.T. LEGRAND à CHILLEURS aux BOIS, pour un montant de 5 440€ HT, soit 6 528€ TTC.
- **Confirme** que les crédits sont inscrits au budget 2022 en section d'investissement au compte 2031,
- **Donne** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Devis convecteurs sanitaires - salle Jacques Poisson

Madame Catherine RAGOBERT rappelle que la nécessité de remplacer les convecteurs des sanitaires de la salle Jacques Poisson, a été évoquée lors de la séance du 20/05/2022. Un devis est présenté :

SARL BOURSIN pour un montant de 683.56€ HT soit 795.92€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Confirme** la nécessité de ces remplacements,
- **Accepte** le devis de la SARL BOURSIN pour un montant de 683.56€ HT soit 795.92€ TTC,
- **Confirme** que les crédits sont inscrits au budget 2022 en section d'investissement au compte 2158,
- **Donne** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Questions diverses :

- Madame Catherine RAGOBERT
 - Fait lecture d'un courrier demandant la pose de panneau d'interdiction de stationner rue Beurrière.
 - Remet pour lecture le règlement intérieur de la Commune. Son approbation sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.
- Monsieur Pascal SAUVAGE évoque les travaux prévus pendant la période de juillet / août avec les agents communaux (remise en état des pavés sur le parvis de l'église et terrassement de la plateforme de stockage à l'arrière des tennis).
- Monsieur Gilles BERTRAND demande d'étudier l'utilisation des toilettes de la salle des fêtes lors des événements organisés dans le square (marchés, festivités, ...). Cela suppose la fermeture à clé de la porte d'accès à la salle et l'ouverture de la porte battante.
- Monsieur Thierry MERCIER réitère sa demande d'intervention rue du Trou Foletier et chemin du Paradis (enrobé pour reboucher les trous).

Date du prochain conseil : **9 septembre**

En mairie, le 15/07/2022
Madame La Maire
Catherine RAGOBERT



La secrétaire de séance
Sylviane SAUVERVALD

